

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, M. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL Monsieur Bruno GODET, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Anab LEFFRAY, Monsieur Pierre HABERT.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	20

**Date de la convocation**

23 juin 2023

**Date d'affichage**

23 juin 2023

**Objet de la délibération**

7- Finances et budgets locaux  
7-1- Actes à caractère budgétaire et comptable  
7-1-7- Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

**2023-050 – Remboursement de frais**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

**Absents ayant donné un pouvoir** : Mme Aline MERIAU à M. Frédéric MURA, M. Bruno GUYARD à Mme Magali BLANLUET, Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, Mme Mariline BOUCLET à M. PELLETIER Fabrice, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

**Absents excusés** : : Madame Anne BOQUIER, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur LHOMME Hervé, Monsieur Bruno THOMAS, Madame Vanessa CHABOURINE,

A été nommé secrétaire : Pierre HABERT

M. MURA ne prend pas part à cette délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur Frédéric MURA, maire, a dû assurer diverses dépenses lors du voyage à RADICOFANI dans le cadre du jumelage à hauteur de 624.15 €, il convient de le rembourser.

Motif	Montant
Parking	210,00 €
Assurance véhicule	194,35 €
Autoroute	21,80 €
Essence	133,00 €
Divers	65,00 €
Total	<b>624,15 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de remboursement des frais à M. Frédéric MURA s'élevant à 624.15 €,
- **AUTORISE** Monsieur le premier adjoint à signer tous les documents comptables nécessaires au remboursement.

Le secrétaire de séance  
Pierre HABERT



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA.

